

VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2002-00-58 modifiant le
règlement RV-2002-00-15 sur
l'imposition des taxes, des surtaxes et des
compensations pour l'exercice financier
de 2002**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification de l'article 24 du Règlement RV-2002-00-15**

L'article 24 du Règlement RV-2002-00-15 sur l'imposition des taxes, des surtaxes et des compensations pour l'exercice financier de 2002 est modifié :

1? par le remplacement, dans la première phrase du premier alinéa, des mots «la période commençant le 1^{er} octobre 2001 et se terminant le 30 septembre 2002.» par les mots «une période débutant à la date de la dernière lecture connue et se terminant à la date de la lecture effectuée entre le 15 novembre 2002 et le 31 décembre 2002. »;

2? par le remplacement, dans la dernière phrase du premier alinéa, du mot « trentième » par le mot « dixième ».

Adopté le 18 novembre 2002

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 NOVEMBRE 2002